



CHRS CHEMIN VERT



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019

PROJET ASSOCIATIF DE L'ÎLOT

Nous croyons en l'Homme, en sa capacité à réagir, à se prendre en main lorsqu'il est meurtri, rejeté, en situation de précarité ou d'exclusion.

En nous appuyant sur la volonté et les aptitudes des personnes que nous accueillons, nous voulons les aider à se reconstruire, à se réinsérer dans la société pour autant qu'elles en ressentent le besoin, à se rétablir sur les plans personnel, familial, professionnel, moral et spirituel. Dans le respect de la personne humaine, nous voulons mettre en œuvre, pour le temps nécessaire à chacun, des actions conjuguant professionnalisme et chaleur humaine.

La vocation de l'Îlot est l'accueil et la réinsertion des personnes rejetées de la société et en grande détresse. Nous portons une attention particulière à celles qui font ou ont fait l'objet d'une peine de justice, parmi lesquelles les sortants de prison ou les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine, et qui sont bien souvent tenues à l'écart des grands élans de compassion et de générosité.

Ne pouvant satisfaire l'ensemble des besoins et offrir la totalité des services, l'Îlot se concentre sur l'hébergement et l'accompagnement des personnes dans leur démarche personnelle et volontaire visant à retrouver un statut de citoyen et de membre du corps social, notamment par l'accès au logement et à l'emploi.

L'accompagnement inclut des actions d'insertion par l'activité économique. L'association complète ses services en s'appuyant sur les partenaires extérieurs nécessaires à la prise en compte globale des attentes des personnes accueillies.

SOMMAIRE

L'ÉTABLISSEMENT	4
1. PRÉAMBULE	4
2. LES POINTS MARQUANTS DE 2019.....	5
3. L'ÉQUIPE	7
4. LES FORMATIONS EN 2019	8
5. LES MOYENS FINANCIERS	9
LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2019	10
1. LES MODALITÉS D'ADMISSION	10
2. L'ÂGE DES PERSONNES ACCUEILLIES	13
3. LIEU DE VIE DES PERSONNES AVANT LEUR ADMISSION	15
L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	16
1. LA PRÉGNANCE DES PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ	16
2. L'ACCÈS À L'EMPLOI	19
LES MODALITÉS DE SORTIE DU CHRS.....	24
LES DROITS DES RÉSIDENTS.....	26
LA DÉMARCHE QUALITÉ	27

L'ÉTABLISSEMENT

1. Préambule

Îlot - Chemin Vert est un *Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Justice* qui héberge et accompagne vers l'autonomie, l'insertion sociale et professionnelle des hommes de 18 à 60 ans qui ont fait l'objet d'une peine de justice.

Le CHRS accueille des personnes qui ont été incarcérées pour tout type de délit, de peine (vente de stupéfiants, vol, conduite en état d'ivresse, agression sexuelle, violences conjugales, outrage, etc.).

Les peines de prison qui ont été effectuées par les résidents vont de quelques mois, à plus de 10 ans d'incarcération.

La mission du CHRS s'inscrit dans la dynamique des parcours qui ont pu être initiés par les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) lors de la détention de la personne ou pendant les 6 premiers mois de la sortie de la détention.

L'accompagnement au respect des obligations judiciaires, l'accès aux droits, aux soins, à l'emploi, au logement font partie des missions formant le socle de l'établissement.

« FAIRE SOCIÉTÉ » : Îlot Chemin Vert est une étape vers une insertion apaisée dans la société.

Le CHRS propose un accompagnement dans un lieu collectif ou le fait de vivre ensemble et de partager des espaces communs favorisent l'appropriation d'une sociabilité toute autre que celle qui prévaut en incarcération.

Il s'agit de déconstruire les réflexes défensifs qui ont été acquis pour s'adapter au monde carcéral. Le travail de l'équipe socioéducative va aider le résident à mieux maîtriser ses tensions, à reprendre confiance en lui et dans les autres.

Loin de résumer l'activité du centre à sa capacité d'hébergement, le CHRS revendique sa compétence à proposer un accompagnement global, personnalisé et adapté à la situation de la personne avec une solution d'hébergement.

Le développement du partenariat avec les entreprises et les chantiers d'insertion est donc une priorité de l'équipe socioéducative.

2. Les points marquants en 2019

a) Un travail sur le taux d'occupation via une augmentation du nombre d'entretiens de préadmission :

- ✓ Une hausse significative du nombre d'entretiens de préadmission : + 67% d'augmentation par rapport à 2018.
- ✓ Cette augmentation se traduit par un nombre plus important de personnes accompagnées : 113 résidents ont passé au moins une journée au CHRS en 2019.
- ✓ Malgré cette activité soutenue, une difficulté à développer le taux d'occupation. Plus de 50% des résidents accueillis en 2019 ont quitté le CHRS dans l'année.

b) Une spécificité « Justice » renforcée

- ✓ Un nombre plus important de personnes accompagnées pour un aménagement de peine avec bracelet électronique : 31 personnes en 2019 accompagnées versus 12 personnes en 2018.
- ✓ 84% des résidents qui ont effectué leur aménagement de peine à Chemin Vert vont au bout de la mesure dans l'établissement. Le CHRS est un dispositif stable adapté au public et qui favorise le retour à l'emploi.
- ✓ La mise en place des permanences au parloir avocat de la Maison d'Arrêt (MA) de Fleury-Mérogis pour rencontrer des détenus qui souhaitent effectuer un aménagement de peine à Chemin Vert. Les projets en cours à la MA de Bois d'Arcy, de Paris la Santé et de Fresnes.
- ✓ Le pourcentage des personnes qui sont entrées en 2019 à Chemin Vert pour un accompagnement dans le cadre d'un aménagement de peine représentent près de 50 % des nouvelles entrées.
- ✓ La part plus importante de ce public renforce la spécificité justice du CHRS avec la mise en place d'un travail éducatif adapté : accompagner les personnes à respecter les horaires, à accepter de porter un bracelet électronique, à suivre des obligations de soins ou de travail.
- ✓ Elle induit aussi un partenariat toujours plus resserré avec les Services Pénitenciers d'Insertion et de Probation (SPIP) et une meilleure prise en compte des missions du CHRS par les Juges d'Application des Peines (JAP).
- ✓ Le projet de mettre en place une journée d'immersion pour les personnes incarcérées qui ont effectué de longue peine et qui vont intégrer le CHRS afin de leur donner des repères et de comprendre « là où ils en sont » avant de les accueillir.

c) La prise en compte des addictions dans l'accompagnement des résidents

- ✓ La collaboration avec les Alcooliques Anonymes et leur intervention auprès des résidents lors du repas.
- ✓ Une formation sur les addictions qui a permis à l'équipe de renforcer ses compétences.

d) L'accueil de nouveaux bénévoles

- ✓ Une participation de nouveaux bénévoles aux activités collectives (ateliers numériques, ateliers cuisine).

e) L'hygiène et la sécurité du lieu

- ✓ Les travaux de la commission sécurité impliquant un administrateur du conseil d'administration de l'association, le directeur général et la secrétaire de direction du siège : contrôle de la légionnelle, sécurisation du problème d'électricité dans le bâtiment B et alerte incendie en journée.

3. L'équipe : un bilan social contrasté

Le CHRS a rencontré des difficultés pour stabiliser l'effectif des salariés et n'a pas trouvé encore son modèle d'organisation :

- ✓ Deux travailleurs sociaux ont démissionné de leur poste.
- ✓ Suite au départ d'un travailleur social en juillet 2019, il fut très difficile de trouver une solution stable pour le remplacer. Diverses solutions temporaires ont été mises en place pour assurer une continuité d'accompagnement des résidents. Le recrutement d'un éducateur spécialisé en novembre 2019 a permis de consolider le travail de l'action socio-éducative.
- ✓ Par ailleurs, l'assistante sociale a quitté le CHRS fin décembre 2019.
- ✓ Une cheffe de service a été recrutée dans le cadre d'une mission visant à accompagner l'équipe et améliorer le taux d'occupation et l'adhésion des résidents au règlement de la participation financière. Elle a intégré le CHRS le 2 septembre 2019. La mission s'est arrêtée fin décembre 2019.
- ✓ Le contrat Parcours Emploi Compétence (PEC) de deux agentes d'accueil est venu à terme en fin 2019 dans un contexte où l'accès à ce type de contrat d'insertion est devenu plus compliqué à mettre en place.

Face aux difficultés de recrutement, le recours à des intérimaires a permis d'assurer une continuité de travail, notamment pour le poste de veilleur de nuit, entraînant de ce fait des surcoûts importants.

L'effectif salarié d'Îlot Chemin Vert :

L'équipe socioéducative : 4 travailleurs sociaux (4 ETP) accompagnent vers un retour aux droits, à la santé, à l'emploi, au logement et à la citoyenneté les 60 résidents hébergés.

4 agents d'accueil. Un travail sur leur fiche de poste a élargi leur fonction à une activité de médiation, de régulation et d'écoute active.

Les agentes d'entretien (2 ETP) assurent la propreté des espaces communs (couloirs, escaliers, salle polyvalente, sanitaires et douches) et des bureaux de l'équipe. Elles participent à rendre le lieu agréable à vivre et leur travail est très apprécié des résidents qui n'hésitent jamais à échanger avec elles.

Les veilleurs de nuit (2 ETP). La procédure de veille a été revue, notamment pour préciser les modalités des rondes dans les étages des deux bâtiments.

4. Les formations en 2019

Les formations suivies par les salariés du CHRS ont renforcé les compétences de l'équipe. Le programme de formation était le suivant :

- ✓ « *Accompagnement social des publics en lien avec la justice* » à Paris, 18 au 20 mars 2019 par Citoyens et Justice - 1 travailleur social ;
- ✓ « *L'accueil une fonction essentielle* » par EPSILON MEDIA le 13, 14 et 15 novembre 2019 : 1 agent d'accueil ;
- ✓ « *Hébergement social et addictions* » par IREMA, le 12, 13, et 14 novembre 2019 : deux travailleurs sociaux, 1 veilleur de nuit et un agent d'accueil ;
- ✓ « *Agressivité et violence* » 27 et 28 novembre 2019, puis 11 et 12 décembre 2019.

L'analyse de pratiques des travailleurs sociaux :

Ce temps d'analyse est indispensable à la pratique des travailleurs sociaux. Il est animé, chaque mois, par une psychologue dans l'objectif de favoriser :

- ✓ La prise de recul nécessaire face aux situations complexes ;
- ✓ L'échange autour de situations et le fait que chacun puisse donner son point de vue ;
- ✓ L'évolution des pratiques au regard des demandes de l'institution.

Chaque année, le dispositif est évalué par les travailleurs sociaux et la Direction des Ressources Humaines de l'îlot. Un bilan en est retourné à la responsable de l'établissement.

À noter que le 17 juillet 2019, une analyse des pratiques exceptionnelles a été organisée suite à l'arrestation d'un résident pour des agressions sexuelles commises à l'extérieur du CHRS sur des inconnues. Ce résident avait tenté de faire des avances à certaines salariées. Les agentes d'accueil ont aussi participé à la séance.

5. Les moyens financiers

Les charges d'exploitation représentent 1 186 596€, qui se répartissent entre :

- ✓ Les frais de personnel : 65,8%
- ✓ Les achats/fluides : 6,6%
- ✓ Les locations immobilières et les services extérieurs : 5,4%
- ✓ Les repas : 4,1%
- ✓ Les amortissements : 12,2%
- ✓ les autres charges et taxes : 6,0%

Pour couvrir ces charges, l'Îlot a eu recours à 3 sources de financement :

- ✓ Subventions publiques : 87,5%
- ✓ Participation des personnes : 4,9%
- ✓ Fonds propres, dons, autres produits : 7,6%

LES PERSONNES ACCUEILLIES

En 2019, l'établissement a accueilli 113 hommes de 18 à 60 ans. Un nombre en hausse par rapport à celui de 2018 (93 personnes) et 2017 (97 personnes). Cette augmentation s'explique par une durée de séjour plus courte et une augmentation du nombre d'entretiens de préadmission.

1) Les modalités d'admission au CHRS

Il existe deux modalités d'entrée :

- ✓ Les orientations faites par le SI SIAO conformément à la loi. 50 places sur 60 leur sont réservées.
- ✓ Les orientations des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) pour les demandes d'aménagement de peine avec bracelet électronique ou placement extérieur. 10 places sont potentiellement affectées à ce dispositif : leur utilisation est fonction des orientations proposées par le SPIP, les places non utilisées étant automatiquement mises à disposition du SIAO.

Le SIAO et les Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation orientent vers le CHRS des candidatures de personnes détenues ou sorties récemment d'incarcération. Après avoir pris connaissance d'une note sociale synthétique sur le parcours de la personne, le CHRS fixe une date d'entretien de préadmission, généralement le mercredi matin.

Pour les personnes détenues, après décision du Juge d'Application des Peines (JAP), un droit de visite est accordé pour qu'elles puissent venir participer à l'entretien au CHRS.

Les personnes sont reçues par la responsable et un travailleur social ou deux travailleurs sociaux. L'entretien comprend 3 étapes : présentation du CHRS (chambre individuelle, restauration du matin et du soir, buanderie, vie en collectivité, etc.), droits et devoirs de la personne accueillie ; échanges autour du parcours judiciaire de la personne et de son projet d'insertion sociale et professionnelle.

Les candidatures sont présentées le mercredi après-midi en réunion d'équipe pour une validation. Il n'existe pas de critères d'admission. C'est vraiment le respect de l'équilibre du CHRS qui sert d'outil à la décision. Ainsi, si le centre accueille à l'instant T un nombre important de personnes qui ont une addiction, l'équipe aura des réserves sur l'admission d'une personne très vulnérable sur ce sujet dans un souci de protection.

Le bilan des Entretiens de Préadmission (EPA) :

Il y a eu 153 EPA organisés soit une augmentation de 67% par rapport à 2018.

Origine des orientations :

50 personnes ont été orientées par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation 75 (SIAO). Cette donnée reste stable par rapport à 2018. Dans le cadre du SIAO, 25 demandes ont été portées par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation 75 (SPIP), 10 par l'association MRS. Les autres orientations ont été proposées par des Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) et des acteurs associatifs. 2 personnes ont été rencontrées directement du fait de leur situation.

103 personnes ont été orientées par des Services d'Insertion et de Probation pour des demandes d'hébergement avec un Placement sous Surveillance Électronique (PSE) ou ont été rencontrées lors des permanences à la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis.

Sur ces 103 demandes, 70 personnes détenues ont été orientées par les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation majoritairement d'Île-de-France.

Origine géographique des SPIP qui ont sollicité le CHRS pour des placements avec ou sans bracelet électronique :

- ✓ SPIP 75 : 17 ;
- ✓ SPIP 77 : 15 ;
- ✓ SPIP 78 : 2 ;
- ✓ SPIP 94 : 8 ;
- ✓ SPIP 60 : 7 ;
- ✓ SPIP 91 : 9 ;
- ✓ SPIP 93 : 4 ;
- ✓ SPIP 28 : 4 ;
- ✓ Autres SPIP : 4.

33 personnes détenues ont été rencontrées à la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis orientées par le SPIP de Fleury-Mérogis via la référente Hébergement Logement du CASP-ARAPEJ :

- ✓ Mars 2019 : 6 EPA : 2 accords ;
- ✓ Mai 2019 : 6 EPA : 2 accords ;
- ✓ Juillet 2019 : 7 EPA : 3 accords ;
- ✓ Septembre 2019 : 7 EPA : 2 accords ;
- ✓ Novembre 2019 : 7 EPA : 1 accord.

Bilan des Entretiens de Préadmission :

- ✓ 70 personnes ont vu leur demande d'admission acceptée ;
- ✓ Sur 48 entretiens de préadmission suite à des orientations du SIAO, 25 demandes ont été validées, soit une demande sur deux. Ceci s'explique par la fragilité du public souvent confronté à des problèmes de dépendance ou une vulnérabilité sur le champ de la santé

mentale. L'équilibre et la stabilité du lieu sont des critères pris en compte lors des entretiens de préadmission car il s'agit d'un lieu collectif. En effet, une demande pourrait ne pas être acceptée si le CHRS accueille, au même moment, un grand nombre de résidents ayant une forte dépendance à l'alcool ou à la drogue ;

- ✓ 12 personnes ne se sont pas présentées à leur entretien ;
- ✓ 13 personnes ont refusé d'intégrer la structure ;
- ✓ Sur 33 entretiens conduits lors des permanences à Fleury-Mérogis, 10 personnes ont reçu une suite favorable à leur demande d'hébergement.

Les perspectives d'évolution :

L'objectif pour 2020 est de mieux préparer les permanences en détention afin de pouvoir valider un nombre plus important de candidatures.

L'expérience reste encore trop récente pour poser un bilan. Mais d'ores et déjà, il est possible d'affirmer qu'elle favorise une plus grande proximité avec les Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation. Les travailleurs sociaux se font connaître des CPIP. Ils deviennent ainsi plus visibles. Forcément, les échanges sont plus riches. Ces temps d'immersion offrent l'opportunité également pour l'équipe de rencontrer les autres partenaires qui interviennent en détention.

Plus globalement, les permanences en détention nourrissent le sens de la mission du CHRS : Les résidents savent que les travailleurs sociaux vont au-devant des personnes détenues et sont sensibilisés sur le fait qu'une chambre disponible peut permettre à un détenu qui a fait une demande d'aménagement de peine acceptée par le Juge d'Application des Peines de sortir de prison. Ce sont des arguments entendus par les personnes.

D'autres permanences sont en cours d'organisation à la Maison d'Arrêt de Bois d'Arcy, de Nanterre et de Fresnes.

Nombre de personnes nouvellement accueillies en 2019 :

60 nouveaux résidents ont été accueillis soit en moyenne 5 personnes par mois. Il s'agit d'une hausse d'activité importante. Les travailleurs sociaux sont très présents les premières semaines de l'accompagnement à la fois pour aider les personnes à prendre leur repère dans le collectif et à entamer des démarches d'insertion sociale et professionnelle.

Nombre d'arrivées par mois



2) L'âge des personnes accueillies

Le rajeunissement des personnes accompagnées qui a été souligné en 2018 se confirme : 52% des résidents ont moins de 35 ans.

- ✓ 20 résidents de 18 à 25 ans ;
- ✓ 39 résidents de 26 à 35 ans ;
- ✓ 27 résidents de 36 à 45 ans ;
- ✓ 22 résidents de 46 à 55 ans ;
- ✓ 5 résidents de 56 à 60 ans.

Focus sur l'accompagnement des hommes jeunes :

Le bien-être et la santé mentale des jeunes hommes sont particulièrement pris en compte dans l'accompagnement socioéducatif.

En effet, un certain nombre de ces jeunes hommes souffrent de problèmes de santé mentale qui rendent difficile la mise en œuvre d'un projet. Certains résidents ont des problèmes de psychose diagnostiqués par le Centre Médico-Psychologique ou sont victimes d'un état dépressif lié à un parcours émaillé de violences.

Pour supporter ce mal-être, les personnes peuvent se tourner vers les addictions. Mais il ne s'agit que d'un leurre qui ne fait qu'aggraver leur santé.

L'accompagnement social proposé part des besoins de la personne et de là où elle en est. La prise en compte des besoins en santé mentale est une nécessité à la fois pour l'équilibre du CHRS et bien sûr pour la personne elle-même.

Or les résidents ont souvent une mauvaise image du travail d'un psychologue. Ils ont l'impression de devoir se dévoiler face un à inconnu sans pouvoir escompter un résultat immédiat.

Il faut tout le savoir-faire de l'équipe éducative pour amener une personne à prendre rendez-vous avec un psychologue et également l'inciter à entrer dans une démarche de soins. Ces résidents vont alors oser poser des mots sur un parcours de violence et accepter d'entrer dans une démarche d'introspection.

Certains trouvent une résilience dans l'action et le travail et ne souhaitent pas rencontrer un psychologue.

TÉMOIGNAGE D'UN ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ

Nos vies professionnelles et personnelles exigent de plus en plus d'avoir quelques repères pour trouver, dans un esprit bienveillant, conciliant et pacifique, la réaction adaptée face à la société « qui fait payer cher tout écart. »

Les jeunes que nous accueillons sur l'Îlot ont connu la délinquance dès leur plus jeune âge pour la plupart. Issus de familles recomposées engendrant des difficultés familiales (voire de la violence intrafamiliale), un décrochage scolaire précoce souvent avant même la fin du secondaire (sans ou peu de qualifications), un milieu propice (presque tous sont issus de Zones d'Education Prioritaire), conduisent ces jeunes en manque de repères stables et fiables à des passages à l'acte délictuel allant (crescendo) d'actes de violence (ordinaires ?) à divers trafics lucratifs. En réparation de quoi, ils ont tous purgé une peine de prison, plus ou moins longue, et parfois alors qu'ils étaient encore mineurs.

Dans ma pratique quotidienne, je m'efforce de donner à ces jeunes des repères dans l'interdit et l'autorisé, mais essentiellement dans l'entre deux (cher à WINNICOTT) où tout est possible. Il s'agit pour moi de leur redonner cette confiance, longtemps bafouée (voir niée) tant en eux-mêmes, qu'envers cette société qui les a condamnés voir rejetés.

Et même si j'ai pu constater une difficulté certaine à s'adapter à notre collectif, mais également dans sa propre découverte, c'est bien dans ma stabilité (face aux actes posés), ma disponibilité (dans la bienveillance et dans la co-construction du projet) et ma réactivité (dans le choix et la pertinence dans le choix de mes partenaires) que tout se joue au quotidien avec eux.

Ainsi, l'Îlot n'a jamais aussi bien porté son nom, un lieu où se poser, où tester et expérimenter tout en étant accompagné. Un lieu où préparer sa sortie vers une vie future d'adulte responsable, et ayant quelque peu de sens...

Éducateur Spécialisé

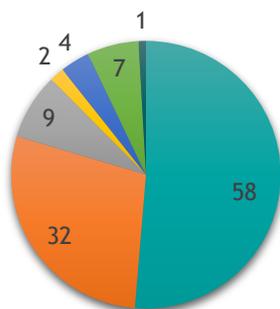
3) Lieu de vie des personnes avant leur admission

Contrairement aux tendances soulignées en 2018 et 2017 qui marquaient une baisse du nombre de résidents venant d'incarcération, en 2019 le nombre de personnes venant de détention est en nette hausse.

Ces orientations plus importantes de personnes sortant d'incarcération proviennent d'une part d'une volonté du SIAO et du SPIP de Paris d'éviter les sorties sans solution de détention. Également, le nombre de demandes d'aménagement de peine avec bracelet électronique émanant des Conseillers Pénitenciers d'Insertion et de Probation est plus important.

Le nombre de personnes ayant connu l'incarcération puis une période de sans abris reste stable par rapport à 2018.

Lieu de vie des 113 personnes avant leur entrée au CHRS : 51 % des résidents sortent directement de prison (30% en 2018) :



■ Prison ■ Rue ■ Hôtel ■ Quartier Semi-Liberté ■ Passe Justice ■ Hébergement ■ Logement familial

Focus sur le lieu de vie des 60 résidents nouvellement accueillis en 2019 :

- ✓ 38 résidents venant directement d'incarcération soit 63 % des nouveaux accueillis ;
- ✓ 12 résidents étaient sans domicile fixe avant leur arrivée au CHRS (soit 20 %) ;
- ✓ 5 résidents étaient hébergés (12%) ;
- ✓ 4 résidents vivaient à l'hôtel (12%) ;
- ✓ 1 résident vivait dans un logement familial.

Point sur la localisation des maisons d'arrêt dont proviennent les 38 personnes :

- ✓ Paris la santé : 11 personnes ;
- ✓ Fleury-Mérogis : 11 personnes ;
- ✓ Fresnes : 3 personnes ;
- ✓ Liancourt : 2 personnes ;
- ✓ Meaux Chauconin : 3 personnes ;
- ✓ Réaux : 3 personnes ;
- ✓ Villepinte : 1 personne ;
- ✓ Poitiers : 1 personne ;
- ✓ Autres : 4 personnes.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

1) La prégnance des problématiques de santé

Comme en 2018, les problématiques de santé (notamment d'addiction et de psychiatrie) sont très présentes dans l'accompagnement social.

Photographie de l'état de santé des résidents à partir d'éléments déclaratifs :

40 % des personnes qui ont passé au moins une journée au CHRS ont une addiction :

- ✓ 22 % des personnes vivent avec une addiction à l'alcool
- ✓ 18% ont une addiction aux drogues

Une pratique addictive peut être plus ou moins visible en fonction du type de consommation (alcool ou produits stupéfiants). La plupart du temps, elle a des répercussions négatives sur la vie collective. Un fort niveau d'alcoolémie entraîne des situations de conflits entre les résidents. Une personne dépendante à un produit va forcément devoir affronter la question du manque et tentera de trouver auprès des résidents des ressources dont elle ne dispose pas.

Le principe éducatif est d'ouvrir un dialogue avec la personne sur l'addiction. L'objectif est déjà d'amener le résident à comprendre que son addiction a été repérée par l'équipe non pas dans un objectif de culpabilisation mais de réduction des risques.

Dans un premier temps, les réactions des personnes peuvent être de minorer leur consommation ou de les nier « cela fait une semaine que je ne bois pas » ou « je n'ai pris qu'une ou deux bières aujourd'hui ».

Le dialogue va permettre de poser des mots sur ce qui amène la personne à consommer, à quel moment, dans quelle situation et sur les effets qu'elle en attend.

Le travailleur social va, bien sûr, orienter la personne vers un CSAPA (CSAPA Pierre Nicole, CSAPA Vaucouleurs) et amener la personne à parler de cure de désintoxication.

L'équipe organise aussi des réunions de synthèse avec les partenaires (CPIP, addictologue, psychologue du CMP) pour faire des points d'étape.

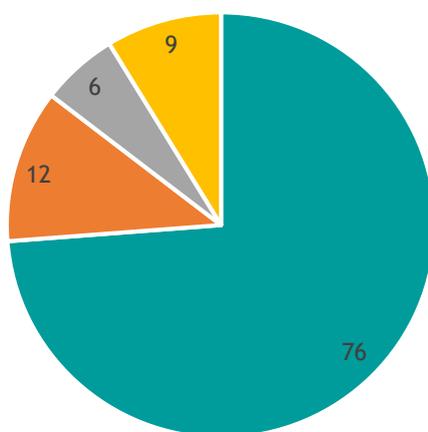
En complément de cette action, des membres des Alcooliques Anonymes participent régulièrement à un repas. Ils vont au-devant des résidents et échangent avec eux. Les travailleurs sociaux sensibilisent en amont des résidents sur l'intervention des AA pour les inciter à les rencontrer. À l'issue du repas, les résidents qui le souhaitent peuvent échanger avec eux dans un espace confidentiel. Ils ont la possibilité de participer à des groupes d'entraide à l'extérieur du CHRS.

Les perspectives 2020 :

- ✓ Mettre en place une coordination de partenaires à l'arrivée de la personne pour éviter les ruptures de soins (traitement de substitution) avec les CSAPA partenaires.
- ✓ Organiser davantage de réunions de synthèse avec les partenaires du soin.

Durée de séjour des résidents présents en 2019 : 67% des résidents ont une durée de séjour inférieure à 12 mois.

Durée de séjour en 2019



■ Moins de 12 mois ■ De 12 à 18 mois ■ De 18 à 24 mois ■ De 24 à 36 mois

LA QUESTION LIÉE AUX PROBLÉMATIQUES DE LA GRANDE MARGINALITÉ

Au sein du CHRS accueillant un public très diversifié, nous sommes régulièrement amenés à accompagner des personnes fortement marginalisées, voire désocialisées ayant connu un parcours de rue plus ou moins important soit avant ou après une détention. Ce sont ces parcours de vie que nous nommons dans notre jargon « prison-rue-prison ». Il est évident que leur intégration dans un collectif questionne tant nos pratiques professionnelles que l'acceptation de ces profils par les autres résidents, la différence ne faisant pas toujours bon ménage et pouvant provoquer des animosités complexes à gérer. La prise en charge de ce public peut générer beaucoup de frustration, tant le suivi s'émaille de petites avancées et trop souvent de nombreuses rechutes. En outre, nous sommes confrontés à un paradoxe dans le sens que nous devons faire de l'individualité dans du collectif et trouver un juste seuil de tolérance.

La situation présentée ci-dessous peut illustrer l'écrit ci-dessus et de l'importance de faire preuve de beaucoup de patience et d'un peu d'humilité face aux objectifs d'une réinsertion.

Monsieur X est âgé de 45 ans. Il est actuellement célibataire. Il a trois enfants dont il n'a pas la charge. Ils sont respectivement âgés de 25, 22 et 17 ans. Monsieur reste en lien avec le benjamin de la fratrie. Monsieur est accueilli au CHRS en mai 2018, après une période d'errance de 16 ans et plusieurs détentions à son actif. Monsieur a éclusé quasiment tous les centres d'hébergements d'urgence de Paris et jusqu'alors n'a pu se stabiliser en CHRS.

À son arrivée, Mr X consomme de temps à autre des drogues douces mais tend à réduire cette consommation. En ce qui concerne les drogues dures, Monsieur a mis fin à cette dépendance depuis la dernière incarcération et ne boit plus d'alcool depuis 2007.

Monsieur X a une formation de plombier/chauffagiste et de couvreur dans le secteur du bâtiment.

Les différentes incarcérations et ses 16 ans d'errances (rue, toxicomanie, alcoolisme) lui ont empêché d'évoluer pleinement dans son domaine d'activité professionnelle. Son arrivée au sein de l'Îlot en mai 2018 lui permet donc de se poser et d'envisager une projection de vie plus sereine.

Monsieur s'inscrit à Pôle Emploi et dans des agences d'intérim, bénéficie du RSA, ce qui lui donne la possibilité de commencer à rentrer en douceur dans la vie active. Cependant, le fait de s'approprier une situation plus stable, a semble-t-il déclenché chez Monsieur des troubles psychosomatiques importants, se sentant persécuté tant par le personnel éducatif que par les autres résidents, il s'isole, refuse tout contact avec le collectif et l'accompagnement des travailleurs sociaux.

Cette période va durer environ trois mois et petit à petit l'équipe va réussir à le raisonner et à l'accompagner vers une formation pour l'aider à mieux envisager son retour à l'emploi et reprendre confiance en lui. Durant l'année 2019, tout en effectuant des missions d'intérim, Monsieur a donc suivi une formation de gardien d'immeuble, passer un CAP, effectuer quelques remplacements en tant que gardien d'immeuble pour finaliser un CDI chez un bailleur social. Cependant, il nous reste encore à travailler avec ce monsieur la notion espace-temps, car il lui est encore bien compliqué d'entendre qu'il faut du temps et de la patience pour finaliser toutes les démarches surtout l'accès à un logement autonome.

2) L'accès à l'emploi

Faciliter l'accès à l'emploi des personnes accompagnées à Îlot Chemin Vert est une priorité pour la personne elle-même et aussi pour la vie dans le collectif.

Pour mener à bien cette mission, le CHRS s'appuie sur :

- ✓ les dispositifs d'insertion du droit commun ;
- ✓ la permanence hebdomadaire des bénévoles de Solidarité Nouvelle contre le Chômage ;
- ✓ Des ateliers emploi des Espaces Parisiens pour l'Insertion de la DASES ;
- ✓ Les annonces de recrutement de la Marie de Paris ;
- ✓ Les informations et les annonces du MRS.

Les annonces d'emploi sont affichées dans le centre par les agents d'accueil. Les résidents repèrent des annonces et soit sollicitent le travailleur social pour y répondre ensemble, soit demande à l'agent d'accueil de se connecter sur l'ordinateur pour envoyer directement leur CV.

Dans tous les cas, les nouveaux arrivants participent à un atelier emploi et rencontrent des bénévoles de SNC.

Le travail spécifique de l'équipe :

- ✓ La construction d'un parcours d'étape vers l'emploi (du bénévolat, aux entreprises d'insertion en passant par les chantiers d'insertion)
- ✓ Orienter les jeunes de moins de 25 ans vers la garantie jeunes et les soutenir activement vers cette démarche
- ✓ S'appuyer sur un réseau de partenaires (SNC...)
- ✓ Travailler les soins et la protection des personnes (MDPH)

Focus sur l'accès à l'emploi des 56 résidents sortis en 2019 :

- ✓ 45 résidents étaient toujours en recherche d'emploi. 3 d'entre eux ont occupé un emploi pendant 2019.
- ✓ 15 résidents étaient en situation d'emploi.

Typologie des contrats des 15 résidents en situation d'emploi :

- ✓ 2 résidents ont un contrat CDD
- ✓ 3 résidents ont un contrat CDD de moins de 6 mois
- ✓ 3 résidents ont signé un contrat en CDI
- ✓ 2 résidents ont un CDI temps partiel
- ✓ 1 résident travaille en intérim
- ✓ 4 résidents sont en formation

Sur 60 résidents partis en 2019, 45 d'entre eux ont moins de 35 ans soit 75 % des personnes. 34 étaient en recherche d'emploi.



BILAN 2019 DES PERMANENCES SNC AU CHRS CHEMIN VERT DE L'ÎLOT

Intervenants SNC : Guy F., Anne B. et René E.

Une intervenante supplémentaire pour SNC en 2019 : Anne B

Nombre de permanences tenues en 2019 : environ 30 (toujours le mardi de 14H à 16H ou 16H30).

Nombre moyen d'entretiens par session : de l'ordre de 3 avec une forte variabilité (de 1 à 5). Les RDV pris d'une semaine à l'autre ne sont en général pas tenus, sauf s'il y a une relance la veille ou le matin même.

En 2019, 30 résidents sont passés à la permanence, chiffre en forte augmentation par rapport aux années précédentes. Il y a eu 17 nouveaux, 10 qui ont déjà commencé en 2018 et 3 reprises après interruption.

La très grande majorité des accompagnements est de courte durée (2 à 3 séances), soit que le résident trouve très vite un emploi, soit qu'il parte de l'îlot, soit qu'il ne poursuit pas sa recherche d'emploi avec nous.

Sur les 30 accompagnements, il y a eu 12 sorties positives (emploi intérim, temps partiel, CDDI ou formation longue). Un chiffre en très nette augmentation par rapport aux années précédentes.

Nous commençons toujours à rédiger ou à améliorer le CV (et parfois la LM), nous donnons des adresses d'employeurs, d'agences d'ETT, de structures de formation, de SIAE et de plus en plus souvent nous aidons à créer une adresse mail et un espace personnel Pôle Emploi. Plus rarement, nous réfléchissons avec le résident sur son projet professionnel et sur les qualités personnelles qu'il peut mettre en avant.

Nous donnons des pistes de recherche et des indications sur les nouvelles techniques de recherche d'emploi (sur Internet et les réseaux sociaux en particulier). Nous préparons également le résident aux entretiens d'embauche en essayant de corriger les habitudes vestimentaires, le comportement ou les attitudes corporelles.

Nous nous mettons en général en relation avec le référent Pôle Emploi ou Cap Emploi (pas toujours avec succès), parfois avec d'autres associations lorsqu'elles participent à l'accompagnement professionnel ou à la préformation du résident.

Les relations entre les membres de l'équipe, la directrice et les bénévoles SNC se sont renforcées et la communication comme le partage des tâches est plus fluide. C'est toujours à l'initiative du TS que l'accompagnement SNC est proposé. En revanche nous ne sommes pas informés de ce qu'il advient d'un résident que nous avons commencé à accompagner et nous découvrons souvent avec retard qu'il a été renvoyé ou qu'il est parti sans laisser de message ou encore que son état ne permet pas de poursuivre sa recherche d'emploi.

Nous comptons poursuivre notre activité de bénévolat l'année prochaine et sommes surtout désireux d'une action plus continue et plus régulière.

Parmi les pistes de réflexion qu'il convient peut-être d'approfondir : la recherche d'emploi pour des personnes encore en risque de rechute d'addiction et l'exploration de possibilités de travail à temps partiel ou à distance pour les résidents senior malades ou à mobilité réduite pour lesquels l'accès au marché ordinaire du travail est quasiment impossible.

TRANCHE DE VIE

Monsieur X était étudiant en aéronautique et vivait avec ses parents. Il a quitté son pays en 1990 pour des raisons politiques à la chute du régime. En France, Monsieur X a travaillé pendant une dizaine d'année. Il s'est retrouvé à la rue à en 2013 en raison d'une dépression qui a conduit à la perte de son logement et de son emploi. Monsieur X vivait dans un abri de fortune en banlieue parisienne depuis 2013 avant d'intégrer le CHRS.

Monsieur X est titulaire d'un bac +5 Pendant les 6 premiers mois de la prise en charge, Monsieur X a fait les démarches nécessaires pour intégrer une formation de technicien de maintenance industriel via l'AFPA à Magnanville (78). Cette formation a débuté le 28/05/2018 et se terminera en février 2019. Cette formation est financée par le Conseil Régional d'Île de France et Monsieur X perçoit le RSA durant la formation.

Monsieur X est satisfait du contenu et du déroulement de la formation, ce qui l'aide à gérer les temps de transport importants.

En Mai 2019 : Monsieur X a finalement décidé d'arrêter sa formation. En effet, le temps de trajet était conséquent et le contenu de la formation ne s'est pas déroulé comme il l'aurait souhaité. Il a pu nous indiquer qu'il avait tendance à augmenter ses consommations du fait de temps d'attentes importants liés aux transports en commun ou aux journées parfois peu remplies.

Après une période de latence assez importante où Monsieur X s'est concentré sur sa santé, il a intégré une association d'insertion "Secours Emploi" afin de réaliser des missions d'intérim en tant qu'agent de nettoyage. Du fait du cadre de l'IAE, Monsieur va bénéficier d'un accompagnement avec le conseiller en insertion professionnelle de "Secours Emploi" afin de stabiliser et pérenniser sa démarche d'emploi.

Monsieur est aujourd'hui en CDDI dans un établissement.

Focus sur la dynamique d'accès à l'emploi des personnes en aménagement de peine :

31 personnes qui bénéficient d'un aménagement de peine avec bracelet électronique ont été hébergées et suivies au sein du CHRS lors de l'année 2019.

16 d'entre eux étaient en emploi à la fin de leur aménagement de peine, soit 52 % du total des résidents accompagnés avec « PSE ». Il semblerait que l'accès à l'emploi pour cette typologie de peine soit plus dynamique.

L'accès à l'emploi des 16 résidents « PSE » en activité :

- ✓ 8 résidents avaient un projet professionnel à leur arrivée au CHRS
- ✓ 6 résidents ont trouvé un emploi pendant leur séjour au CHRS
- ✓ 2 résidents ont trouvé un emploi à la fin de leur aménagement de peine.

Sur ces 16 résidents, 13 résidents sont actuellement accompagnés par le CHRS et 12 sont toujours en activité.

- ✓ 2 dans le secteur de la Boulangerie
- ✓ 2 dans la livraison en indépendant
- ✓ 1 plateforme téléphonique
- ✓ 1 fibre optique
- ✓ 3 BTP
- ✓ 1 restaurant
- ✓ 1 transport
- ✓ 1 formation

Point sur les 15 résidents « PSE » qui ne sont pas en situation professionnelle aujourd'hui ou qui ne l'était pas à leur sortie du CHRS en 2019.

Sur les 15 résidents « PSE » accompagnés en situation de non emploi, 8 d'entre eux ont vu leur contrat de séjour interrompu en cours de mesure d'aménagement de peine.

Ce sont des situations complexes. Un projet professionnel a bien été pensé pendant l'incarcération mais le projet ne se réalise pas.

La personne a des difficultés à réaliser le projet professionnel mis en forme pendant l'incarcération soit parce que le projet n'était pas adapté soit parce que la personne n'a pas pu revenir dans son environnement professionnel d'origine par sentiment de mésestime de soi. Dans les deux cas, il peut être difficile de faire évoluer la situation. La personne peut rester dans le circuit informel et mettre en échec toutes les propositions.

Dans d'autre cas, la personne ne se projette pas dans l'emploi pour des raisons de santé (pathologies invalidantes, addictions, etc.). Elle a connu un parcours d'errance et d'incarcération et n'a pas exercé d'activité professionnelle depuis un certain temps.

Focus sur ces 8 fins de contrat

- ✓ 1 fin de contrat de séjour à la demande de la personne de retourner en incarcération pour non adhésion à la vie dans un lieu collectif ;
- ✓ 1 évasion ;
- ✓ 4 décisions de fin de contrat pour manquement grave au règlement de fonctionnement ;
- ✓ 2 réincarcérations suite à une récidive.

Le manquement grave au règlement de fonctionnement représente 50% des motifs de fin de contrat de séjour :

- ✓ Activité autour de la vente de stupéfiants ;
- ✓ Introduction d'une personne extérieure ;
- ✓ Alcoolisation avec introduction et consommation massive qui perturbe et insécurise fortement le fonctionnement

1 seule personne (sur les 8) était en emploi.

LES MODALITÉS DE SORTIE DU CHRS

56 personnes sont sorties du CHRS en 2019. Sur la totalité des personnes accueillies et présentes au moins un jour en 2019, on compte :

- ✓ 10 départs volontaires ;
- ✓ 7 personnes parties sans laisser d'adresse ;
- ✓ 4 personnes ont accédé au logement ;
- ✓ 2 retours au domicile familial ;
- ✓ 1 sortie vers l'hôpital ;
- ✓ 10 exclusions ;
- ✓ 9 fins de contrat de séjour ;
- ✓ 13 incarcérations dont un accès en semi-liberté.

15 personnes sont parties positivement du CHRS pour aller habiter dans un logement autonome ou chez un tiers. On observe en 2019 une baisse du nombre d'exclusion ce qui correspond à une évolution du travail de l'accompagnement. Toute personne qui sort du CHRS a ses droits ouverts et une orientation SI SIAO.

Sur 56 personnes sorties du dispositif, 27 d'entre elles ont été accueillies en 2019. C'est une rotation importante qui souligne l'importance de proposer un accompagnement renforcé lors des premières semaines d'hébergement pour éviter des départs rapides.

L'accueil d'un nouveau résident représente un temps de travail conséquent pour l'équipe. Il est important de ne pas faire l'impasse sur cette étape pour asseoir l'accompagnement sur de bonnes bases et une réelle adhésion de la personne.

Les sorties des 27 personnes accueillies et sorties en 2019 :

- ✓ 11 incarcérations ;
- ✓ 3 contrats de séjour non renouvelés ;
- ✓ 3 exclusions suite à un non-respect du règlement de fonctionnement ;
- ✓ 7 départs volontaires ;
- ✓ 3 personnes parties sans nouvelles.

Les sorties des 56 résidents par mois en 2019 :

- ✓ Janvier : 4 ;
- ✓ Février : 6 ;
- ✓ Mars : 6 ;
- ✓ Avril : 5 ;
- ✓ Mai : 7 ;
- ✓ Juin : 5 ;
- ✓ Juillet : 5 ;
- ✓ Aout : 5 ;
- ✓ Septembre : 7

- ✓ Octobre : 5 ;
- ✓ Novembre : 3 ;
- ✓ Decembre : 2.

Ventilation des 56 sorties du CHRS en 2019 par année d'admission :

- ✓ 1 personne admise en 2015 est sortie en 2019 ;
- ✓ 9 personnes admises en 2017 sont sorties en 2019 ;
- ✓ 21 personnes admises en 2018 sont sorties en 2019 ;
- ✓ 25 personnes admises en 2019 sont sorties en 2019.

Les durées de séjour des 56 personnes sorties en 2019 :

- ✓ 22 personnes ont une durée de séjour de moins de 6 mois ;
- ✓ 19 personnes ont une durée de séjour entre 6 et 12 mois ;
- ✓ 5 personnes ont une durée de séjour entre 12 et 18 mois ;
- ✓ 4 personnes ont une durée de entre 18 et 24 mois ;
- ✓ 3 personnes ont une durée de séjour entre 24 et 30 mois ;
- ✓ 1 personne a une durée de séjour entre 30 et 36 mois ;
- ✓ 2 personnes ont une durée de séjour de plus de 36 mois.

LES DROITS DES RÉSIDENTS

Mise en place des réunions de bienvenue :

Les résidents qui viennent d'arriver au CHRS sont réunis pour échanger sur leurs conditions d'accueil et leur ressenti en présence de la responsable de l'établissement et d'un travailleur social. C'est une occasion de répondre à des questions sur le fonctionnement du centre et de lever des malentendus. C'est aussi une possibilité de favoriser la création de liens de solidarité entre les résidents. **En 2019, deux réunions ont eu lieu : le 11 juin et le 1^{er} novembre. En moyenne, 8 résidents ont participé à ces rencontres.**

Exemple de questions posées :

- ✓ Quelle est la durée de séjour ?
- ✓ Comme vivre quand on n'a pas de ressources ? Comment manger le midi ?
- ✓ Doit-on payer une participation financière lorsque l'on ne perçoit que le RSA ?
- ✓ Pourquoi payer une participation financière ? A quoi sert l'argent ?
- ✓ Comment accéder à un logement social ? Comment un travailleur social peut-il m'aider à trouver un logement ?

Élection d'un nouveau Conseil de la vie sociale :

Suite aux départs des représentants du CVS, des élections du président et vice-président du CVS ont été organisés et un bureau de vote a été ouvert le vendredi 8 novembre à 16h00, le samedi 9 novembre de 09h00 à 18h et le dimanche 10 novembre de 09h00 à 18h. Deux candidats se sont présentés et ils ont été élus.

Réunion des résidents :

L'objectif de ces réunions est d'échanger sur le fonctionnement du centre, d'aplanir d'éventuelles tensions et parler de projets collectifs. Les problèmes inhérents à la vie en collectivité sont fréquemment traités lors de ces réunions. Elles sont animées par la responsable de l'établissement et des travailleurs sociaux. Par deux fois, des bénévoles ont participé à cette réunion afin qu'ils soient présentés aux résidents.

5 réunions de résidents se sont tenues avec une participation allant de 15 à 23 résidents, soit le quart des résidents présents dans le centre. Bien qu'insatisfaisante en termes de taux de participation, cette réunion est essentielle pour l'équilibre du collectif. On s'aperçoit que les messages circulent tout de même et qu'elle agit comme courroie de transmission auprès d'un plus grand nombre.

Le cahier d'expression des résidents :

Un cahier dédié aux propositions et réclamations est mis à disposition des résidents.

Perspectives 2020 :

Éditer une lettre d'information du résident pour une bonne transmission d'information.

DEMARCHE QUALITÉ

Recommandations de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement de Paris (DRIHL), suite à sa venue le 24 Aout 2017.

La mise en œuvre de ces recommandations a été initiée dès 2017 et s'est poursuivie en 2019 avec :

- ✓ L'élection d'un nouveau Conseil de la Vie Sociale (CVS).
- ✓ La transmission à la DRIHL de 8 signalements d'incident dans le cadre d'exclusion de résidents menaçants.
- ✓ La validation du règlement de fonctionnement par la direction générale.
- ✓ Le travail en cours sur l'appropriation du PPI dans l'accompagnement.

Faire évoluer la démarche d'accompagnement du public :

- ✓ Les deux premiers mois de présence d'un résident étaient considérés comme une période d'observation par l'équipe socio-éducative. L'équipe souhaite mettre en place aujourd'hui un accompagnement renforcé pendant cette période.
- ✓ Les travailleurs sociaux s'attachent à ce que tous les résidents qui quittent le CHRS pour un problème de règlement de fonctionnement soit à jour de leurs droits et qu'une orientation vers le SIAO ait été faite.
- ✓ Le délai de départ d'une personne exclue pour violence ou manquement grave au règlement de fonctionnement peut aller jusqu'à un mois, le temps que la personne trouve des solutions.
- ✓ Un contrat de séjour n'est pas forcément renouvelé si la personne n'a pas adhéré à l'accompagnement social pendant son séjour. La personne est informée de la non-reconduction de son contrat de séjour 1 à 2 mois avant son terme.
- ✓ Un travail sur l'incivilité est mené en profondeur. Toute personne qui emploie un ton menaçant, essaie d'instaurer un rapport de force ou s'exprime de façon désobligeante envers l'équipe ou des résidents est vu par un travailleur social pour un travail éducatif.



CHRS CHEMIN VERT

151 rue du Chemin Vert

75 011 Paris

01.76.71.06.70

chemin-vert@îlot.asso.fr